



PROCES-VERBAL

Commission Fédérale du Futsal - Section Compétitions

Réunion téléphonique du : Vendredi 23 janvier 2026

à : 18h00

Président : M. COUCHOUX

Présents : MM. BASSON - BLONDY - DELBEKE

Excusé :

Assistent : MM. COUDRAY - VAICHERE (DCN)

CHAMPIONNAT DE FRANCE D2 FUTSAL

Rencontre Kremlin-Bicêtre Futsal / Chassieu Décines FC

La Commission,

Considérant sa décision du 20 novembre 2025 indiquant que le club KREMLIN BICETRE FUTSAL devait purger une suspension de terrain lors de son prochain match à domicile de Division 2 Futsal, KREMLIN BICETRE FUTSAL / CHASSIEU DECINES le samedi 07 février 2026,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 21.8 du règlement de l'épreuve, il appartenait au club KREMLIN BICETRE FUTSAL de proposer une salle de repli pour jouer la rencontre précitée à au moins 50 kilomètres de la ville du Kremlin-Bicêtre au plus tard le 23 janvier 2026,

Considérant le courriel du club KREMLIN BICETRE FUTSAL du 23 janvier 2026, accompagné de l'accord de la Municipalité de Mantes La Jolie, pour proposer le Gymnase Albert Camus (Niveau Futsal 2) à Mantes La Jolie comme salle de repli,

Considérant que cette salle est à une distance suffisante de la ville du Kremlin-Bicêtre,

Indique que la rencontre KREMLIN BICETRE FUTSAL / CHASSIEU DECINES FC du Championnat de France D2 Futsal programmée le samedi 07 février 2026 se déroulera au Gymnase Albert Camus à Mantes La Jolie.

**Le Président
P. COUCHOUX**

**Le Secrétaire de séance
E. DELBEKE**